

SESSION ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2019

Date de convocation : 04/02/2019.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 06

Votes pour : 6
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL MM. LECOCQ, COLLAYE, DORLENCOURT, BOUCHON, et Mme POPY.

Excusés : M. DESTERNES et Mme HAMEL

Absents : MM. HERMANN et DEBARNOT.

M. Eric BOUCHON a été élu secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DU BOURG :

M. le Maire rappelle que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, sous réserve que les demandes d'aides soient déposées avant le 15 février.

Le coût global de l'opération étant estimé à 78 299 €HT, le plan de financement pourrait être le suivant

Coût total HT :	78 299,00 €
Subvention CD :	19 574,75 €
Subvention AELB :	31 319,96 €
Autofinancement :	27 404,65 €

Invité à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement proposé,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'assainissement 2019,
- Sollicite, l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat annuel d'entretien des espaces verts passé avec l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire et s'engage à prévoir les crédits nécessaires, au budget 2019.

TRAVAUX DE VOIRIE 2019 :

Le Maire invite les membres à prendre connaissance de divers devis établis par le Syndicat intercommunal de voirie et rappelle les modalités de financement retenues par le Conseil départemental, soit :

- Un dossier de subvention pour un maximum de 7 voies, plafonné à 140 000 €HT,
- Au moins 100 ml de voirie concernée et d'un seul tenant,
- Les travaux annexes de voirie réalisés sans autres travaux de chaussée (décaissement, rechargement, profilage, enrobés) ne sont pas éligibles,
- Subvention calculée au taux de 30% maximum de la dépense hors taxe et ne pouvant être sollicitée que tous les deux ans.

Après délibération, les membres approuvent les devis de réfection des chemins de Rouère, de la Mouillière, de Marchandière, de Marchandière à la Font Pinet, des Mariats, de Merlatière, du Pontet, du Bois du Soch, des Daneriaux, et de Paudrac à Les Beugnants.

Compte-tenu du montant de la dépense restant à la charge de la commune (65 000 €), les membres demandent que le financement des travaux soit étalé sur deux exercices budgétaires.

RYTHME SCOLAIRE ET ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ECOLE :

Le Maire expose que, compte tenu de la faible fréquentation de l'école le mercredi matin (parfois seulement 3 enfants sont présents), il est préférable de revenir au rythme scolaire de 4 jours d'enseignement par semaine.

Cette modification du rythme scolaire entraîne la modification de l'emploi du temps de l'adjoint technique chargé d'assister l'institutrice le mercredi matin. Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en place « le plan mercredi », qui permettrait l'accueil des enfants dans le cadre d'un accueil de loisirs. La complexité du dossier, nécessite de se renseigner d'avantage sur les modalités de mise en place (nombre d'encadrant, programme des activités proposées, dossier CAF et aides).

Concernant l'organisation de la semaine, et suite au dernier conseil d'école, différentes propositions ont été faites, dont une solution qui est à privilégier car elle permet une pause méridienne correcte pour des enfants de maternelle. Une demande de dérogation sera tout de même nécessaire car cette dernière serait de 1h25 au lieu de 1h30. Le Maire invite les élus à prendre connaissance de ce nouveau projet qui prévoit une arrivée du car scolaire à 9h00 au plus tard à l'école maternelle pour un début des cours à 9h00 et un départ à partir de 16h25 pour un arrêt des cours à 16h25, à ce jour les propositions du conseil départemental concernant les horaires de bus ne sont pas encore connus.

Dans ces conditions, l'organisation du temps scolaire pourrait être la suivante :

Heures/jours	lundi	mardi	jeudi	vendredi
9h00-12h00	enseignem.	enseignem.	enseignem.	enseignem.
12h00-13h25	pause repas	pause repas	pause repas	pause repas
13h25-16h25	enseignem.	enseignem.	enseignem.	enseignem.

Invité à se prononcer et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le retour de la semaine à 4 jours et d'approuver cette nouvelle organisation de la semaine scolaire. Il charge le Maire de notifier cette décision à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et à M. le Président du Conseil Départemental au titre du transport scolaire.

ACHAT DE JEUX D'EXTERIEUR POUR L'ECOLE :

Le Maire propose au Conseil, sur devis fournis par l'institutrice de l'école maternelle, d'acquérir un ensemble de jeux roulants pour l'école. Après examen de différents devis, les membres du Conseil retiennent l'offre de la société OLIFU Matériel éducatif et autorisent le Maire à passer commande.

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A LA SCOLARITE IFI 03 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 € à IFI 03, à titre de participation aux frais de scolarité de deux élèves originaires de la commune.

Cette somme sera mandatée sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget communal 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.